



République Française

Accusé de réception en préfecture
078-217800317-20260327-AR-05-2026-AI
Date de télétransmission : 09/04/2026
Date de réception préfecture : 09/04/2026

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°05/2026

DÉLÉGATION DE FONCTION & SIGNATURE AU DEUXIÈME ADJOINT Marie ESPERN

Nous, Maire de la Commune,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du conseil municipal n°02/2026 en date du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre des adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame Marie ESPERN en qualité de deuxième adjoint au Maire,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints et aux conseillers municipaux,

ARRÊTONS

Article 1 : A compter du 1^{er} avril 2026, Madame Marie ESPERN, deuxième adjoint au maire exercera les fonctions suivantes en nos lieu et place en cas d'empêchement et concurremment avec nous :

⇒ **Affaires sociales.**

A ce titre, elle sera en charge de la personne âgée et du handicap, de la préparation du repas annuel des aînés, de la mise en place de mutuelle communale et du projet France Services.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Madame Marie ESPERN à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1, relatifs à sa délégation.

Article 3 : Le secrétaire général de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet des Yvelines
- au Trésorier de Mantes la Jolie
- à l'intéressé

Auffreville-Brasseuil, le 25 mars 2026

Le Maire,
Laetitia FAYOLLE

Notifié le 8 avril 2026
Le deuxième adjoint au Maire,
Marie ESPERN

